DISCOURS

PRONONCÉ LE 9 MARS 1865,

DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

SUR LA

QUESTION DE LA CONFÉDÉRATION

DES

PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,

PAR

ANTOINE CHARTIER DE LOTBINIÈRE HARWOOD,
DÉPUTÉ DU COMTÉ DE VAUDREUIL.

QUEBEC:
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.
1865.

1

DISCOURS

PRONONCÉ LE 9 MARS 1865,

SUR LA QUESTION DE LA CONFÉDÉRATION

DES

PROVINCES DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD,

PAR

ANTOINE CHARTIER DE LOTBINIÈRE HARWOOD,
DÉPUTÉ DU COMTÉ DE VAUDREUIL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

JEUDI, 9 *mars* 1865.

M. le PRÉSIDENT :—L'importance de la mesure proposée,--les conséquences funestes pour le pays si le projet de confédération était rejeté par cette chambre,—les sources de prospérité sociale, politique et commerciale que la confédération porte dans ses flancs, si elle est adoptée avec la ferme volonté par tous de la faire fonctionner efficacement,–sont telles que, malgré les éloquents discours qui ont été prononcés de part et d'autre sur cette question, et qui semblent l'avoir complètement épuisée, je crois qu'il est de mon devoir de mettre devant les yeux du pays les raisons qui me portent à devoir en soutenir la passation.... Appelés, comme nous le sommes tous, à enregistrer notre vote pour ou contre ce grand changement constitutionnel, il n'est que juste que chacun puisse, à sa mode et à sa guise, motiver la part qu'il aura prise dans un acte qui fera nécessairement époque dans les annales parlementaires du Canada. (Ecoutez ! écoutez !) J'ai attentivement écouté, j'ai soigneusement lu et relu les discours des adversaires de la mesure, et en vérité, ils n'ont eu pour effet que de me convaincre de plus en plus que, vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles le pays était placé, une union fédérale de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord était le seul remède aux difficultés sans nombre qui se dessinaient sur notre horizon politique. (Applaudissements) Les adversaires de la mesure ne pouvant nier, tout à fait, les avantages de la confédération pour les cinq provinces de l'Amérique anglaise, s'évertuent à crier que cette union entraînerait pour nous Canadiens-Français, nous catholiques, la perte de notre nationalité, de notre langue, de nos lois et de nos institutions..... Moi, je ne saurais être *pessimiste* à ce point là. L'histoire en main, je ne puis arriver à cette conclusion. Je montrerai tout à l'heure qu'il existe, de par le monde, des " confédérations " dans lesquelles il y a différentes nationalités, différentes sectes religieuses, et où cependant règne l'équilibre le plus parfait entre les droits politiques, civils et religieux des différents individus qui en font partie..... Y a-t-il d'autres moyens de régler nos difficultés de toutes sortes, que celui d'une confédération ? Non, je n'en vois aucun,—et aucun ne nous est proposé par les adversaires du projet maintenant devant la chambre ! ! M. le PRÉSIDENT, le pays est dans une impasse politique ; nous sommes arrivés à un temps de crise. L'ambition, la soif du pouvoir, les passions politiques, exploitées dans tous les sens et de tous les côtés, ont tellement embarrassé les rouages de la machine gouvernementale que force lui a été de s'arrêter : et ceux qui la conduisaient ont été obligés de se tenailler le cerveau pour tâcher de trouver un moyen qui pût permettre la continuation de la transaction des affaires

publiques de manière à arriver à une solution de la difficulté capable de nous tirer de l'ornière du "statu-quo" dans lequel le pays était plongé, et nous remettre sur la grande route de l'avancement et du progrès. En vérité, M. le PRÉSIDENT, si l'ennemi le plus acharné du Canada eût pu inventer un moyen de nous placer sur un plan incliné, nous conduisant directement à notre perte, il aurait précisément choisi le moyen que les différents adversaires politiques ont employé depuis quelques années. Elections sur élections, ministère succèdant à ministère; les uns criant au gaspillage, les autres nommant des commissions d'enquête pour essayer de faire place à des amis. En effet, qu'est-il arrivé depuis quelques années? N'avons-nous pas eu depuis le 21 mai 1862, jusqu'à la fin de juin 1864, quatre ou cinq gouvernements qui ont administré les affaires du pays? Parmi ces différents gouvernements nous en avons eu un qui semblait être le "désiré des nations," le gouvernement par excellence de l'économie et du retranchement, le gouvernement MACDONALD-DORION! Qu'a-t-il fait pour le pays?...rien...absolument rien...; il n'avait pas même le courage moral de ses actes. Au commencement de la session de février 1864, il a présenté une mesure (celle des "Shérifs") eh! bien, sous les circonstances qu'a-t-il fait?—il a eu peur de son œuvre,—il a pâli devant les remontrances de quelques uns de ses partisans, qui se montraient récalcitrants—le désespoir s'est emparé de ses chefs—le désarroi s'est mis dans le camp—puis, un beau jour ce ministère, qui devait ramener l'âge d'or et avec lui le bonheur et la prospérité, s'est tout doucement endormi dans le néant, sans laisser aucune trace de son avénement au pouvoir,—en un mot, cette administration modèle s'est éteinte "vierge de toute législation sérieuse," le fameux projet de "retranchement" à la main et un budget "mort-né" sur la conscience! (Rires prolongés et applaudissements!!) Je le demande à tout homme sensé: combien faudrait-il de gouvernements comme celui-là pour conduire la barque de la patrie au port du salut,—pour nous tirer de notre position, pour appaiser les luttes de partis, pour régler les questions diverses, et souvent diamétralement opposées les unes aux autres, qui agitaient les différentes sections de la province depuis longtemps? Ces luttes menaçaient de devenir éternelles, si un hasard providentiel n'eût réuni ensemble les hommes qui composent l'administration actuelle! Tout le monde comprend que le gouvernement de coalition, le seul possible dans de semblables cas, est arrivé à point—et, comme première preuve de sa capacité, il a "saisi la fortune par les cheveux" comme dit le proverbe, et a su habilement profiter des circonstances! En effet, quelques mois après la formation du ministère actuel, trois des provinces d'en-bas, comprenant l'utilité pour elles de se réunir ensemble, de cimenter une union d'où découlerait pour elles la force et la prospérité,—convaincues qu'elles étaient que rester désunies comme elles l'avaient été jadis, avec un commerce paralysé par des tarifs hostiles, était un véritable suicide politique,—envoyèrent des délégués à Charlottetown pour s'entendre entr'eux et préparer un plan dans le but d'arriver à une solution avantageuse de la difficulté pour ces trois provinces,—alors que fait notre ministère? Ses membres, trop sages pour ne pas comprendre l'importance de ce mouvement et trop hommes d'état pour ne pas chercher à en profiter, trouvent le moyen d'assister aux délibérations de Charlottetown,—puis, convaincus qu'une union fédérale de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord serait la véritable planche de salut pour le pays, soumettent aux délégués réunis à Charlottetown un plan large, vaste, et habilement conçu, basé sur la justice et l'égalité pour les droits et priviléges de chacun,—un plan par lequel chaque origine, chaque croyance aura pleine et entière protection,—un plan d'union fédérale en un mot, ayant pour sommet la puissante égide de l'Angleterre, pour pierre fondamentale la prospérité sociale, politique et commerciale de toutes les provinces, et pour pierre angulaire la liberté constitutionnelle dans toute sa plénitude et sa force. (Applaudissements.) Cette idée de confédération des provinces n'est pas une idée nouvelle. Tous ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire parlementaire du pays, savent qu'un plan de confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, était une des bases du programme de l'administration CARTIER-MACDONALD en 1858. Si l'on se demande: mais pourquoi la confédération?—Que ne restons-nous comme nous sommes? Impossible, le passé nous le prouve. Que ceux qui ne voient pas l'à-propos de la confédération, regardent ce qui se passe de l'autre côté des lignes,—qu'y verront-ils? Une menace d'abrogation du traité de réciprocité. On menace d'abolir le système de "transit." On a inauguré un système de passeport qui

met toutes les entraves possibles à notre libre circulation dans les Etats, et nuit considérablement au développement de notre commerce ! On ne peut communiquer, pendant l'hiver, avec la mère-patrie qu'en passant sur le sol américain : nous n'y passons que par tolérance ; d'un moment à l'autre ce privilége peut nous être ôté, et nous serions tout à coup, pendant la longue saison de l'hiver, sans communication possible avec l'Europe !!! Voilà pour nous des raisons plus que suffisantes pour chercher à améliorer notre position, et le seul moyen possible est une union commerciale, sociale et politique avec nos sœurs-colonies les provinces maritimes. J'entends d'hons. membres qui disent : pourquoi plutôt ne pas avoir le rappel de l'union ? pourquoi ne pas laisser le Haut et le Bas-Canada séparés comme avant 1840 ? Cette mesure mettrait probablement fin aux demandes réitérées du Haut-Canada pour la représentation d'après le nombre, et aux craintes du Bas-Canada de voir ses institutions en danger, si la représentation basée sur la population était accordée ; mais cette mesure serait un pas rétrograde, qui rejetterait le pays en arrière et le mettrait dans la position qu'il occupait avant l'union. Cette mesure briserait une connexion qui existe depuis longtemps,—une union d'où est sortie pour le pays une source de progrès, de richesses et de prospérité. Une telle dissolution ne ferait que nous affaiblir davantage, et nous ne serions que deux provinces faibles et insignifiantes, tandis que l'union nous a fait une province comparativement forte. Que de travaux gigantesques se sont faits sous l'union,—canaux, chemins de fer, etc. ! Y a-t-il un seul homme de bonne foi, un seul homme n'étant pas en divorce complet avec le bon sens, qui oserait dire que le Haut et le Bas-Canada seraient aussi avancés, l'un et l'autre, qu'ils le sont en ce moment, s'ils eussent continué à demeurer séparés, avec des tarifs hostiles l'un à l'autre ? Plutôt que d'avoir la confédération donnons au Haut-Canada, s'écriera un adversaire quand même du plan proposé, la représentation basée sur le nombre purement et simplement, comme semble le désirer l'hon. membre pour Hochelaga dans son célèbre manifeste de 1865 ;—mais c'est positivement absurde ! ! c'est une violation de l'esprit et de la lettre de l'acte d'Union de 1840 ! c'est la principale source de toutes les difficultés sectionnaires qui ont troublé et cette enceinte et le pays depuis nombre d'années. Ce serait demander la ruine complète des intérêts civils et religieux des Canadiens-Français ! ! Dans ces tristes conjonctures, que nous reste-t-il M. l'ORATEUR ?—il nous reste la confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique Britannique du Nord. Voilà le seul remède possible aux circonstances actuelles ! De deux choses l'une : ou nous formerons partie d'une confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, ou nous tomberons dans le gouffre profond de la confédération des Etats voisins, ci-devant les Etats-Unis ! (Ecoutez ! écoutez.) Qu'ils sont ridicules ceux qui croient que les Etats du Nord n'ont pas besoin de nous..... avec nos richesses minérales, nos pêcheries ;—ces dernières à elles seules sont pour un pays une source intarissable de richesses !... Les Etats-Unis, en 1776, n'étaient que de quatre millions d'habitants ; il n'y avait alors que 13 états ; maintenant, ils sont 31 états et sept territoires, ou au moins il y avait ce nombre avant la guerre, et de plus une population de près de 30 millions !... on sait que c'est par achat, par traités et par conquêtes que les Etats-Unis ont fini par s'accroître d'une manière si prodigieuse. Ils ont besoin de nous, et ils remueraient ciel et terre pour nous avoir. (Ecoutez, écoutez.) Ainsi, gare à nous ! Quel malheur pour nous si nous tombions dans le gouffre profond de la confédération américaine, avec notre quote-part à payer d'une dette nationale de trois mille millions de piastres et une charge annuelle de cinq cents millions de piastres, partageant ses discordes et ses guerres civiles,—en butte aux persécutions du vainqueur, et ayant à supporter le lourd fardeau de dettes énormes imposées pour défrayer les dépenses d'une guerre cruelle et fratricide,—d'une guerre dont tout le monde connaît le commencement, mais dont personne ne peut dire la fin !..... C'est alors que les adversaires quand même de la mesure actuelle, regretteront leur entêtement et leur peu de patriotisme ;—c'est alors qu'ils verront le vrai côté de ces institutions démocratiques, où de fait il n'existe aucune véritable liberté,—de ces institutions tant vantées, d'où les derniers vestiges de la liberté se sont évanouis comme la lumière à la fin d'un beau jour ! Là, la liberté de la presse n'existe pas ; là, la liberté n'est qu'un mot, un songe, une illusion, une moquerie, souvent un piége. Là, nul homme n'ose dire franchement sa pensée, à moins qu'elle ne soit en harmonie avec celle de la majorité pour le moment ;—quant aux droits de la "minorité," ils sont

méconnus, ignorés, ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le vœu de la majorité fait la loi. Quant à moi, M. le PRÉSIDENT, les institutions démocratiques ne me sourient pas..... La liberté, la fraternité, l'égalité ! ! que de tristes et lugubres souvenirs ces trois mots n'ont-ils pas laissés en France ? C'est au nom de la liberté, de la fraternité, de l'égalité, qu'en France, en 1793, on guillotinait le meilleur des rois, qu'on dévastait les provinces, qu'on faisait couler le sang à grands flots, qu'on promenait partout en triomphe l'étendard de l'insubordination et de la révolte, qu'on pillait les églises et les monastères, qu'on profanait l'autel, qu'on égorgeait les prêtres, les religieuses, les vieillards, les femmes et les enfants ! C'est en vertu de ces trois mots magiques qu'on faisait les " Noyades de Nantes " qu'on décorait du beau titre de " Mariages démocratiques, mariages républicains !" Oui, M. le PRÉSIDENT, la guerre civile règne parmi nos voisins, mais espérons que la divine Providence éloignera de ces pays encore nouveaux, les désastres, les horreurs qui, à la honte éternelle de la civilisation, ont déshonoré à la fin du siècle dernier, l'histoire de certaines portions de la vieille Europe. C'est après une guerre civile que les terribles proscriptions de MARIUS et de SYLLA commencèrent. Que la paix se fasse entre les Etats fédéraux et les confédérés, alors nous verrons les rancunes, les désirs de vengeance se déchaîner, éclater, puis malheur à ceux qui auront offensé des hommes de la trempe et du caractère du fameux général BUTLER ! Que nous reste-t-il à faire, si nous voulons échapper à ce triste sort ? Nous réunir ensemble, mettre ensemble tous nos moyens, toutes nos ressources, toute notre énergie, avoir confiance en nous-mêmes, montrer à l'Angleterre que nous voulons sortir de l'isolement dans lequel chaque province est demeurée l'une vis-à-vis de l'autre, —que nous voulons organiser notre système de défense, de manière à pouvoir faire notre quote-part à l'heure du danger, et tout nous dit que l'Angleterre dépensera son dernier homme et son dernier sou pour nous défendre et nous protéger. Avec une union fédérale, toutes les richesses qui abondent dans les cinq provinces, atteindront un haut degré de développement — richesses minérales, exploitation des bois, pêcheries, traffic, commerce, industries, manufactures, tout prendra un nouvel essort, puis viendra l'argent, et avec lui les moyens de défense de tous genres. Je ne prétends pas dire que le simple fait d'une " Confédération " nous rendra *invincibles* ; non, tant s'en faut, surtout en face d'un ennemi aussi redoutable, aussi aguerri, que l'est devenue la confédération voisine,—mais je prétends que si nous fesons notre possible, l'Angleterre ne nous abandonnera pas, et que si l'armée de la confédération voisine s'empare de notre pays, elle ne le gardera pas longtemps. Du reste, M. l'ORATEUR, il n'est pas de l'essence des choses qu'une petite confédération ne puisse exister à côté d'une grande, sans de suite être engloutie et absorbée ! Si les grandes nations sont prêtes à assujétir les plus petites, pourquoi tant de petits royaumes en Europe ? La jalousie des grandes puissances peut bien en être la cause ; c'est possible : alors qui nous dit que la France, (l'alliée de l'Angleterre en Crimée)—la France qui a un grand intérêt sur ce continent, relativement au Mexique, ne s'unirait pas à l'Angleterre, dans une guerre entre cette puissance et les Etats voisins, si ces derniers tentaient de chasser les Anglais des rives du St. Laurent ? Quand un peuple, fort de son droit, est décidé à le conserver, il est souvent invincible. Quand XERXÈS, avec un million d'hommes, se rua sur la Grèce, ne fut-il pas repoussé avec la perte totale de son immense armée ? Quand la guerre s'est déclarée contre le Sud, le Nord avec sa population de 20,000,000 ne devait-il pas anéantir le Sud en trois mois ? —voilà plus de quatre ans que la guerre sévit avec fureur, et cependant le Sud, seul, sans amis, sans alliés, est-il subjugué, conquis ? L'histoire de la Prusse peut nous fournir une preuve de ce que des hommes de cœur peuvent faire, même en présence d'ennemis infiniment supérieurs en nombre..... En 1740 le jeune prince FRÉDÉRIC monta sur le trône de Prusse. Ce pays n'avait que 48,000 milles carrés, avec une population de deux millions et demi, population moins grande que la population actuelle du Canada seul. Ses frontières au nord, l'hiver, offraient une barrière de glace, tous ses ports de mer étaient fermés pendant cette saison. La seule alliée qu'elle eût n'y allait que tièdement,—ce pays était borné à l'est, à l'ouest et au sud par de puissants empires, dont la population de chacun de ces empires, à elle seule, dépassait de beaucoup celle de son propre royaume. Le pays était long et étroit—il était plat, et propre sur tous ses points à la marche de troupes ; nul pays ne pouvait être plus exposé à une invasion ; cependant, ce prince se précipita, de son chef, dans une guerre acharnée

—il entra en querelle avec tous ses voisins. Seul, et en même temps, il lutta contre l'Autriche, la France et la Russie, et laissa à son successeur un royaume de 74,000 milles carrés, avec une population de près de six millions. La petite et héroïque Hollande n'hésita pas à entrer en guerre avec le puissant royaume d'Espagne, alors maîtresse des richesses des Indes. Maintenant ses vaisseaux sont sur toutes les mers. Java et Sumatra lui appartiennent. Cependant, sa population est moindre que celle des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Seul, en 1848, le Piémont osa lutter contre l'Autriche. Le roi de Piémont avait alors 4 millions de sujets, maintenant il règne sur vingt-deux millions ! Jusqu'à la pauvre petite Grèce, avec son million d'habitants, qui se mêle d'avoir des révolutions, de se choisir un roi, et de parler de ses droits, de ses prétentions, de ses aspirations ! Non M. le PRÉSIDENT, le seul, l'unique moyen pour nous, sous les circonstances, est d'avoir une union fédérale de toutes nos provinces,—une union sociale, politique, commerciale et militaire. Advienne que pourra : quand nous aurons fait tout ce que des hommes d'énergie et de cœur doivent faire pour améliorer leur position, notre avenir ne sera pas aussi sombre que se plaisent à le croire les amis du "statu quo" actuel. Est-ce que, par hasard, ces singuliers patriotes croient, qu'isolées les unes des autres, sans entente cordiale entr'elles, sans presqu'aucun rapport entre elles, les provinces de l'Amérique Britannique du Nord seraient ou plus fortes ou moins exposées aux attaques des états du Nord ? Sont-ils singuliers ceux qui prétendent que si les provinces de l'Amérique Britannique du Nord cherchent à se former en confédération, ce sera une espèce de provocation et de défi jeté au Nord ! Si les Etats du Nord le prétendaient, ce ne serait tout au plus qu'un vain prétexte, aussi futile qu'absurde. Non moins ridicules et insensés sont ceux qui prétendent que la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord serait un acheminement vers l'annexion aux Etats du Nord ! en vérité, il y a des esprits qui ont une étrange manière de voir les choses. Si, encore, les adversaires de la confédération nous indiquaient un remède quelconque aux maux qui nous menacent, selon eux, avec la confédération, il y aurait peut-être pour nous l'embarras du choix mais... non, rien..... on attaque, on critique tout, mais rien n'est suggéré. D'un autre coté, les principaux journaux d'Europe et plusieurs journaux respectables des Etats voisins n'ont pu qu'applaudir au projet de la confédération suggéré par le gouvernement, et prédisent un brillant avenir pour le nouvel empire qui devra s'élever sur ce bord-ci des lignes. En ouvrant l'histoire, on y verra que des confédérations ont eu lieu dans presque tous les temps, et que la principale cause de leur formation a été, non seulement un but de protection mutuelle, mais un but militaire : et, ces deux motifs, avec un troisième, celui du commerce et du libre échange, ont suggéré le projet qui nous occupe en ce moment. Il y a eu, chez les anciens Grecs, plusieurs unions fédérales ; les deux principales étaient la "Ligue Etolienne," et la "Ligue Achèenne ;" la première, datant de longtemps avant ALEXANDRE, fut rompue par la soumission de ces Etats à Rome, environ 180 ans avant J.-C. ; la seconde, prenant naissance environ 280 ans avant J.C., fut détruite par les Romains environ 150 ans avant l'ère vulgaire. La confédération Etolienne comprenait tout le nord de la Grèce, sur les confins de la Thessalie et de l'Epire, une partie de la Grèce centrale, plusieurs îles et la mer Egée. C'était plutôt une réunion de provinces que de villes,—elle avait une "constitution," des Etats généraux, un premier magistrat, un commandant-en-chef, et différents officiers publics, avec différents attributs ou pouvoirs—le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, d'imposer des taxes, frapper la monnaie alors courante, était confié au gouvernement central. La Ligue Achèenne, au contraire, était non une union de provinces, mais une union de cités ou villes,—on n'en comptait pas moins de 70 dans cette confédération..... Il y avait une capitale fédérale, une "constitution," différents officiers publics, chacun avec ses priviléges, ses attributs et ses devoirs, le tout trop long à énumérer en cette enceinte. Du reste, qui n'a pas lu la vie d'ARATUS, et de PHILOPÉMEN, l'un le plus grand homme d'état, l'autre le plus grand capitaine de l'union Achèenne. En lisant l'histoire de ces peuples on verra que c'est l'union qui les a sauvés si longtemps de l'invasion ennemie, et qui, pendant des siècles, leur a conservé "leur autonomie." Ensuite, nous arrivons aux confédérations italiennes du moyen-âge. Comme celles de la Grèce, elles ont eu pour raison d'être, une nécessité militaire. La ligue des Lombards, celle des Toscans, eurent pour but principal une mu-

tuelle protection contre des empereurs avides de conquêtes, entr'autres l'empereur FRÉDÉRIC BARBEROUSSE. Même dans la ligue des Toscans, il y avait un élément ecclésiastique très prononcé, inspiré par son auteur principal, le pape INNOCENT III. Le fameux tribun romain, RIENZI, essaya de former une confédération de toute l'Italie, mais il périt sans pouvoir mener à fin ce rêve de sa vie. Rome devait être la capitale fédérale: RIENZI mourut en 1352. La confédération Suisse ou Helvétique exista dès le douzième siècle; en 1474, LOUIS XI de France, chercha à conquérir cette confédération; mais il en fut quitte pour ses peines. En 1477, CHARLES LE TÉMÉRAIRE, de Bourgogne, perdit et son royaume et sa vie, en cherchant follement à attaquer cette puissance. En 1498, l'empereur MAXIMILIEN chercha en vain à subjuguer ce pays. L'Espagne essaya, inutilement, en maintes et maintes circonstances, à en faire autant. En 1798, les cantons de la Suisse devinrent la "République Helvétienne." En 1803, ils tombèrent sous le protectorat de NAPOLÉON Ier, et en 1813, les Alliés en firent la conquête. Par l'acte fédéral signé à Zurich en 1815, on fit des amendements importants à la constitution. Le but de la confédération Helvétique est de protéger le pays contre l'étranger, d'assurer la paix et la tranquillité à l'intérieur, de protéger les libertés de la confédération, et d'augmenter la prospérité générale. Cette "constitution" a survécu à deux révolutions européennes, sans parler de ses épreuves à l'intérieur, et compte 50 ans d'existence. Il ne faut pas oublier que le peuple le plus différent, le plus mixte au monde, vit à l'ombre de cette constitution. La population est de deux millions et demi, dont un million et deux tiers parlant l'allemand, un demi million le français, et le reste l'italien et d'autres langues: une partie de la population est catholique, l'autre protestante. Il y a différents intérêts de localité, de race, et de foi, différence de mœurs, de langue et de coutumes dans ce pays, et cependant tous sont libres, tous sont en sûreté, respectés, heureux, prospères, et jouissent de la liberté la plus grande et la plus pure. Il y a vingt-deux cantons, et, chose étonnante, le canton de Neufchâtel a pour chef un roi, le roi de Prusse! (Ecoutez! écoutez!) Je ne parlerai pas de la confédération des Etats-Unis des Pays-Bas, qui a eu son temps, sa gloire et son utilité; mais je dirai un mot de la grande confédération germanique. Cette confédération se compose de quarante états de fort inégale grandeur et compte trente-quatre millions d'habitants. Il y a dans cette confédération des royaumes, des grands-duchés, des duchés, des principautés et des villes libres; il y dans cette vaste association, des catholiques, des protestants, des juifs, enfin différentes religions et nationalités; et cependant les uns ne sont pas à la merci des autres, tous vivent heureux sous la même union fédérale, sous le protectorat de l'empereur d'Autriche... Parmi ces états, l'Autriche proprement dite, est le premier en importance: son armée en temps de paix est de 280,000 hommes, en temps de guerre, elle peut s'élever à 800,000. La Prusse est le second, avec une armée de 225,000 hommes, et une milice nationale de 400,000 hommes. Il y a, comme je viens de le dire, dans ces états, des nationalités et des religions différentes, et cependant les droits de chacun sont préservés dans toute leur intégrité! Alors, pourquoi nous, Canadiens-Français et catholiques, ne pourrions-nous pas faire partie de la confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sans craindre de voir notre langue, nos lois, nos institutions et notre religion, en danger? Il me semble que nous ne pourrions trouver protection pleine et entière que dans une "confédération" de cette nature, puisqu'elle a pour raison d'être, pour principe fondamental "une union basée sur des principes équitables envers les habitants des cinq provinces." Quant à la confédération des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, je ne ferai que la nommer. Tout le monde sait qu'en 1775 lorsque les treize colonies se révoltèrent contre l'Angleterre, elles crurent que le seul moyen de prospérer entr'elles et de se défendre contre l'ennemi commun était de s'unir ensemble pour leur mutuelle protection: comprenant bien que, si elles fussent demeurées séparées et sans liens entr'elles, comme les adversaires quand même du plan de confédération actuel aimeraient que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord restassent, c'en était fait d'elles, et au lieu de sortir victorieuses de la lutte, elles auraient été facilement vaincues. Maintenant, M. le PRÉSIDENT, je demanderai la permission de parler un peu des autres confédérations qui ont existé sur le continent américain. D'abord, parlons de la confédération de l'Amérique centrale, ou de "Guatimala." Cette confé-

dération était située sur les bords de la mer du Mexique et du Pacifique. Elle se divisait en cinq états, Guatimala, Honduras, San Salvador, Nicaragua et Costa-Rica. Ces états se composaient de Créoles, de Métis, d'Indiens et de Nègres. Jusqu'à 1821 cette confédération était riche et prospère. A cette époque, le Guatimala, suivant l'exemple mal avisé des autres colonies espagnoles, se déclara indépendant et jugea à propos de se constituer en république fédérative; mais, en 1839, une insurrection sépara l'état d'Honduras de la confédération et, peu de temps après, les autres états se sont également déclarés indépendants (1847)—et que sont-ils maintenant? ils sont tombés dans l'insignifiance la plus complète, en butte aux desseins ambitieux de différents dictateurs; sans liens entr'eux, sans union, et par conséquent sans force, sans vie et sans puissance. (Ecoutez, écoutez.)—Passons maintenant aux provinces unies de Rio de la Plata, aujourd'hui République Argentine. La confédération de la Plata comprenait 14 états. La plupart des provinces unies de Rio de la Plata ont fait d'abord partie de l'immense vice-royauté du Pérou; en 1778, unies à la Bolivie actuelle, au Paraguay et à l'Uraguay, elles formèrent une vice-royauté particulière, celle dite "Rio de la Plata."—En 1810, elles suivirent le malheureux mouvement insurrectionnel qui agita les puissances espagnoles; depuis ce moment tout y tendit à la république: des états séparés, indépendants, républicains, s'y formèrent. Ces différents états sont en proie à l'anarchie, à la confusion. L'industrie y est nulle et le commerce borné. Si, M. le PRESIDENT, cette confédération eût été fidèle à sa raison d'être; si l'union eût prévalu au lieu de la désunion, la force, la puissance, la prospérité et la richesse eussent été le partage de cette association, au lieu de la pauvreté, de la misère, de la décadence, qui semblent lui être réservées pour partage. (Ecoutez! écoutez!) Mais, quelques uns des hons. membres de cette chambre ont prétendu que l'union des provinces n'était favorable qu'aux provinces maritimes, qu'elles seules en profiteraient attendu qu'elles étaient comparativement pauvres, et que le Canada, lui, était riche par son commerce, riche par ses industries, ses manufactures, riche par son agriculture!....Je prétends, moi, que nous avons autant besoin d'elles, qu'elles peuvent avoir besoin de nous. (Ecoutez! écoutez!)...et ce au point de vue industriel, commercial et surtout militaire... D'abord, voyons les ressources des différentes provinces maritimes. Nouvelle-Ecosse: ce pays n'est pas, il est vrai, essentiellement agricole, mais, il y a des vallées dans ce pays où le sol est aussi profond, aussi riche, aussi adapté à l'agriculture que celui des meilleures terres de l'ouest... Une grande partie de la population s'occupe de pêche et sait tirer des profondeurs de la mer des trésors inépuisables qui seront toujours une grande source de prospérité et de richesse pour ce pays; de plus, un tel genre de vie a pour effet de former ces hommes aux dangers de la mer, et, le cas échéant, ces hardis marins seraient prêts et en état de coopérer pour leur quote-part à la défense de la patrie. Ce n'est pas tout, le pays exporte des quantités prodigieuses de bois de toutes sortes, et il y en a pour des siècles. On y construit un grand nombre de navires chaque année, et, vu sa population, ce pays à un plus grand "tonnage" qu'aucun autre pays dans l'univers entier. (Ecoutez!) Ce pays a encore une autre source de richesse, source intarissable et inépuisable, et on dirait que la nature l'a spécialement choisi pour lui faire le plus généreux des dons..... Je veux parler des mines abondantes de charbon de terre qui semblent surabonder dans ces parages, et qu'une main providentielle a placées, comme exprès, non dans l'intérieur des terres, mais sur tout le littoral. Chacun sait que le charbon de terre est, en ce jour où la vapeur remplace la main d'homme, un des principaux aliments de l'industrie dans l'univers civilisé. Placées sur les bords de l'Atlantique, ces mines peuvent être exploitées à bon marché, et sont d'un accès facile aux vaisseaux de toutes les nations. Les frais de chargement seraient très minimes, sans presqu'aucun transport par terre, pour atteindre les rades où se trouveraient les différents navires en chargement. Des géologues célèbres par leur savoir, ont exploré ces régions et prétendent qu'il y a des milliers de milles carrés de ce charbon, et, qu'en plusieurs endroits, il y a jusqu'à 76 couches ou lits de charbon superposés les uns sur les autres. Quelle source féconde de revenus, de richesses? et, quand on pense que la source première de la prospérité de l'Angleterre a été et est encore ses mines de charbon, (houille) mines qui étaient en petite quantité, comparées à celles-là!... Aucuns changements de circonstances, aucunes relations politiques ne pourraient empêcher cette province d'avoir dans ses houilles, une source, un élément de richesses

incomparablement plus grandes que les fameuses mines d'or et d'argent du Pérou ; des milliers d'années, sans doute, s'écouleront avant que ces mines ne soient épuisées—je ne parle pas des mines d'or, d'argent et de cuivre dont le pays semble rempli. Maintenant, me dira-t-on qu'avec le libre échange avec cette province, le Canada n'y trouvera pas son compte ?..... Ne sait-on pas que le bois de chauffage commence à manquer dans le district de Montréal et ailleurs dans le Bas-Canada, et que sans charbon de terre pour le remplacer, les habitants, avant 30 ans, seront obligés d'abandonner leurs terres, faute de moyen de se préserver des rigueurs de nos longs hivers? Nous en ferons venir de loin, diront quelques-uns ; mais ceux qui pensent savent bien que le bois de chauffage ne peut se transporter loin sans d'énormes frais, ce qui devra le faire monter à un prix impossible pour la grande majorité des consommateurs. Mais peut être finirons-nous par découvrir du charbon de terre en Canada? Non, dit Sir Wm. Logan, notre savant géologue,—impossible, la science dit qu'il n'y en a pas ! ! (Ecoutez ! écoutez !) Maintenant tout homme qui a la moindre idée d'ordre public, d'économie politique, doit bien comprendre qu'une simple union commerciale, une simple union de douanes, un "zolverein" en un mot, ne serait pas suffisant pour la prospérité générale des cinq provinces ! ! ! Les provinces maritimes sont d'une immense importance pour nous, au point de vue social, industriel, commercial, politique et surtout militaire. Le Nouveau-Brunswick a, lui aussi, des ressources considérables. En considérant l'opportunité, les avantages de l'union des provinces, il ne faut pas oublier de l'envisager sous le point de vue de notre défense. Sous ce rapport, l'Ile de Terreneuve est d'une importance majeure. En jetant un coup-d'œil sur la carte géographique, on la voit qui traverse le golfe St. Laurent, dominant les deux passages par lesquels le commerce des régions du golfe et du fleuve St. Laurent se rend à l'Océan. Que cette Ile tombe entre les mains d'une puissance étrangère—alors, en temps de guerre, le commerce du Canada serait aussi complétement arrêté que si les frimas et les glaces d'un hiver perpétuel eussent élu domicile en plein milieu du golfe St. Laurent ! (Ecoutez ! écoutez !) Voilà une des raisons qui ont porté nos hommes d'Etat à rechercher, par tous les moyens possibles, l'alliance de cette province, comprenant bien que sans elle la confédération perdrait tous ses autres avantages, et serait dans un danger continuel. Les côtes de Terreneuve ont 1200 milles de long, et elles possèdent les plus belles rades du monde, des rades suffisantes pour abriter des flottes entières. Sa principale source de richesse consiste dans ses pêcheries, où elle emploie annuellement plus de trente mille hommes ; gens habitués à braver les flots et les tempêtes. Dans son commerce de poisson, elle a des relations avec presque toutes les nations maritimes de l'Europe et avec les Etats-Unis. Cependant, pour le moment, elle n'a presqu'aucun rapport avec nous. Quelle est sa position vis-à-vis de nous en ce moment ? Ses marchands sont obligés d'aller aux Etats pour leurs affaires, car pour venir à Montréal, il leur faut passer par Halifax et Boston. L'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre cette Ile et le Canada serait d'un grand avantage pour ces deux provinces ; car Terreneuve a ce dont nous avons besoin, et elle requiert ce que nous avons. Il parait que cette Ile achète pour plusieurs millions de piastres chaque année aux Etats, et qu'elle y achète précisément les espèces de denrées que nous pouvons lui fournir ; et si son commerce prend cette route, c'est dû à certains empêchements fiscaux entre les provinces. Avec le libre échange, elle achèterait au Canada des laines, coutelleries, et enfin tout ce dont elle aurait besoin. Sous la confédération, la ville de St. Jean, dans l'ile de Terreneuve, serait le port de mer le plus à l'orient de l'union, et, en y établissant un arrêt pour nos vapeurs transatlantiques, cette ville ne serait qu'à six jours de la Métropole. Quand à l'Ile du Prince-Edouard, elle a aussi son importance. Ses revenus sont bien administrés, elle est dans un état prospère, et ne doit rien ; au contraire, elle a une assez jolie somme placée à son crédit. Ainsi, voici le moment venu de faire un pas dans la bonne voie. Cette union des provinces est une nécessité politique, et retarder serait courir le risque de voir s'échapper une occasion qui ne se représenterait peut-être jamais. Le Canada avec son immense commerce n'a accès à la mer, pendant six mois de l'année, qu'en passant, par tolérance, chez une nation voisine : et si cette permission nous était retirée, il faudrait que nos marchands importassent, pendant l'été, toutes les marchandises requises pour l'année : ce qui, en dernière analyse, serait au détriment de tous les consommateurs, puisqu'il fau-

drait nécessairement tout payer plus cher. Puis enfin, la considération la plus importante pour nous tous — considération suffisante à elle seule pour nous faire désirer l'union des provinces,—c'est que ce serait le moyen le plus efficace de faire faire le chemin intercolonial, chemin qui ouvrirait une ligne de communication non interrompue depuis Sarnia jusqu'à Halifax, reliant ainsi tous les coins de la confédération ! !... Trois choses sont nécessaires, indispensables à la prospérité d'un grand empire : l'élément personnel, l'élément territorial et l'élément maritime. Nous avons en Canada l'élément personnel, nous avons l'élément territorial, mais l'élément maritime nous manque, et l'union des provinces nous le donnera. (Ecoutez ! écoutez !) Quant à nous Canadiens-Français, catholiques, qu'avons-nous à craindre dans la confédération? notre langue, nos droits et nos priviléges nous sont conservés ! Regardez le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, n'y a-t il pas dans cet empire trois nations distinctes, et plusieurs religions ? Ces trois nations ont lutté l'une à côté de l'autre, et sur terre et sur mer, pendant des siècles, contre les ennemis de leurs pays? Que de glorieuses victoires ! que de hauts faits d'armes ! l'accord le plus parfait règne entr'elles. En Angleterre, les Juifs sont-ils persécutés, privés de leurs droits et priviléges ? Les catholiques-romains le sont-ils ? N'y a-t-il pas au sein de la capitale de l'Angleterre un prince de l'église romaine, le cardinal WISEMAN ? et, M. le PRÉSIDENT, qui le croirait, le dernier recensement nous démontre qu'il y a, à Londres, cent mille catholiques romains de plus qu'à Rome même,—Rome le siége du catholicisme, et plus de juifs qu'en Judée ou en Palestine ! (Ecoutez ! écoutez !) Et, cependant, tous ces gens jouissent de leurs droits et priviléges et adorent leur "Créateur" selon la tradition de leurs pères, sans être inquiétés, ni molestés par qui que ce soit. (Applaudissements.) Maintenant, j'arrive au plan de confédération en lui-même. Je n'entrerai pas dans tous les détails du plan, quatre des membres du gouvernement nous en ont donné des explications si claires et si lucides qu'il serait inutile d'en reparler en ce moment. Il y a, indubitablement, certains détails qui peuvent laisser à désirer : il y a certains dispositifs que je serais tenté de repousser, si je ne savais pas qu'il fallait envisager la question au point de vue des cinq provinces, et non pas sous un point de vue sectionnaire. Je comprends que "la conférence" a regardé ce plan comme un compromis, un traité dans lequel les cinq provinces étaient parties contractantes — que beaucoup de concessions mutuelles sont devenues nécessaires, pour faire taire les intérêts individuels, les intérêts de localité,—qu'il a fallu y introduire un grand esprit de conciliation, un ferme désir de faire de grandes concessions de part et d'autre, sans quoi la négociation manquait complétement, et tout l'édifice s'écroulait;—de plus, je suis convaincu que les ministres du Canada ont fait tout en leur pouvoir pour promouvoir et sauvegarder nos intérêts généraux et locaux—que leur seul et unique désir était de faire de nous tous, un peuple grand et fort—que l'idée dont ils étaient imbus, était "qu'une union fédérale" sous la protection de l'Angleterre serait pour le Canada une planche de salut dans la crise actuelle, ainsi que pour les meilleurs intérêts et la prospérité de toute les provinces—que cette union assurerait la continuation de nos lois et de nos institutions, de notre liberté et de nos rapports avec la mère-patrie, facilitant, en même temps, le développement de notre prospérité nationale, sociale, commerciale et politique. Si nous ne l'adoptons pas *in toto* : si nous nous mêlons d'y faire des changements radicaux, les autres parties contractantes, justement indignées, le rejetteront en entier, prétendant que nous n'avions pas le droit de nous départir, sans leur consentement, à elles, des bases du traité,—ou bien si, voulant faire comme nous, les provinces maritimes y font des changements de leur côté, tout le plan se trouvera tellement défiguré qu'il ne rencontrera qu'une désapprobation universelle : tous les travaux de la conférence seront inutiles et perdus.—Puis si, dans l'intervalle, les provinces maritimes revenaient à leur ancien projet d'union entr'elles, et ne voulaient plus entendre parler de nous, nous aurions, comme des insensés, laissé passer l'occasion. Il ne nous resterait plus que l'annexion aux états voisins : idée que j'abhorre... mais qui, au fond, est peut-être le désir des adversaires quand même de la mesure actuelle. (Ecoutez !) Comme sujet britannique ce qui me plaît dans le projet, c'est que nous aurons pour chef de l'exécutif le souverain de la Grande-Bretagne. L'élément monarchique dominera dans la constitution, et, par ce moyen, nous éviterons une faiblesse inhérente à celle des états voisins... Car là, le Président, n'est que l'heureux

chef d'un parti politique—il ne peut jamais être regardé comme le père de son peuple—son règne n'est que temporaire—c'est un espèce de despote pendant quatre ans, avec un pouvoir sans bornes et un patronage immense—ses faveurs ne tombent que sur ceux qui l'ont élu, et qui peuvent l'élire de nouveau, au bout de quatre ans—il n'y a qu'un parti qui jouit de la rosée du pouvoir. Malheur à ceux qui ont voté contre l'élection de ce président !..... pour eux, pas de sourires, pas de grâces, pas de faveurs.... D'après notre constitution, au contraire, le souverain étant permanent (*le roi est mort, vive le roi !*) nous avons toujours en lui un père, dont l'intérêt autant que le goût le portent à étendre sa protection sur la chaumière du pauvre comme sur le palais du riche, et à leur répartir justice égale. (Applaudissements !) Nos ministres continueront à être responsables au peuple ; aux Etats, le Président n'est pas obligé de consulter son cabinet qui n'est composé que de chefs de départements. Dans le projet qui nous occupe, tous les sujets d'un intérêt général, non confiés aux législatures locales, seront du ressort du gouvernement général ou central, et les matières locales seront du ressort des gouvernements locaux. Ainsi, toute la force nécessaire a été donnée au gouvernement général et aux législatures locales, et aussi on a évité avec soin cette source de faiblesse qui a souvent causé tant de troubles dans les Etats voisins : c'est-à-dire le conflit de judisdiction et d'autorité entre les états individuels et l'autorité fédérale ou centrale. Il est vraiment étonnant de voir les différents moyens qu'emploient les journaux de l'opposition quand même au plan projeté. Ils poussent des cris de détresse où le voile de l'esprit de parti se laisse facilement déchirer. Selon eux, il ne peut rien sortir de bon, ni pour les uns ni pour les autres de ce système.—Pensez-y bien Anglais protestants du Bas-Canada ! le gouvernement local vous anéantira, s'écrie le *Montreal Witness*. Gare à vous, Canadiens-français, catholiques ! vocifère le *Montreal True Witness*, si le plan de la confédération est sanctionné par la législature, vous disparaîtrez comme l'ombre.... l'hydre du gouvernement central soufflera sur vous et vous périrez..... (Ecoutez ! écoutez !) Enfin les autres journaux du même parti, inspirés par le même esprit, repètent à cors et à cris que le plan de "confédération" n'est rien moins qu'un "suicide politique" ! Il y en a d'autres, même des journaux amis du gouvernement actuel, qui ont certaines craintes, certains doutes, touchant les clauses du projet qui se rapportent au mariage et au divorce. Quant aux dispositifs qui ont trait à ces deux graves questions, ils semblent au premier abord, je l'avoue, de nature à nous effrayer, nous catholiques,—nous à qui l'église a enseigné l'indissolubilité des liens du mariage, nous qui considérons le mariage non seulement comme un contrat civil, mais comme un "sacrement." Quant à cela, je réponds que le système sur lequel se basera la "nouvelle constitution" doit être envisagé au point de vue des habitants de toutes les provinces, que nous ne sommes pas tous catholiques, et que la majorité est protestante. Que si le contrôle des affaires du mariage et du divorce eût été laissé aux gouvernements locaux, que serait devenu nos co-religionnaires du Haut-Canada qui sont en minorité dans cette province ? De plus, il faut remarquer que nous n'avons pas en Canada, à l'heure qu'il est, de loi de "divorce," et qu'il n'y a pas lieu de craindre que le gouvernement fédéral nous en donne une. Rien ne nous dit que la proportion des membres catholiques dans la "législature fédérale" ne sera pas à peu près la même qu'elle l'est dans le parlement du Canada-uni.... Du reste, tout le monde sait que c'est par l'aide des protestants, qui pensent comme nous sur ce sujet, qu'on a jusqu'ici empêché la passation d'une loi de "divorce." Le divorce n'est pas vu de bon œil par tous les protestants, tant s'en faut, et il faut espérer que le moment n'est pas loin où cette source de désordres et de scandales de toutes sortes disparaîtra des annales parlementaires de toute société chrétienne. (Ecoutez ! écoutez !) Il ne faut pas oublier, non plus, qu'il n'y a pas que dans le Bas et le Haut-Canada où il y a des catholiques—il s'en trouve dans toutes les provinces d'en-bas, et quelle serait leur position si ces questions étaient laissées aux législatures locales ?.....Ainsi, les catholiques et du Haut et du Bas-Canada et des provinces d'en-bas ont un intérêt direct à ce que ces questions soient enlevées aux législatures locales..... Il me semble que tout homme qui étudiera cette question, au point de vue de l'intérêt catholique dans les cinq provinces, trouvera que la conférence a eu pleinement raison de ne pas laisser la question du divorce au contrôle des gouvernements locaux.....Je n'entrerai pas dans tous les autres détails du plan, attendu que lorsque plus tard, chacune de ses clauses sera discutée, je me réserverai

le droit de dire quelques mots. Ainsi, M. le PRÉSIDENT, je crois que tout homme ayant à cœur les intérêts de son pays—tout homme qui voudra approfondir l'histoire, cette grande institutrice des peuples et des rois, sera convaincu que,—situées comme le sont les cinq provinces de l'Amérique Britannique du Nord, séparées, désunies, sans liens sociaux, politiques ou commerciaux entr'elles—ayant des tarifs hostiles les uns aux autres, sans libre échange entr'elles, sans chemins de fer pour communiquer entr'elles pendant les longs hivers, où le fleuve est bouché de glaces, et prenant en considération la position toute exceptionnelle dans laquelle se trouve le Canada, tant sous le rapport de son voisinage avec les Etats du Nord que des troubles politiques qui le tourmentent et le déchirent depuis longtemps,—une union fédérale de toutes les provinces est notre unique planche de salut et le seul moyen d'assurer aux provinces de l'Amérique Britannique du Nord une prospérité sûre et durable. (Ecoutez !... et applaudissements.) Maintenant, M. le PRESIDENT, nous avons vu que, dans l'antiquité, dans le moyen-âge, dans les temps modernes, quand des états, des provinces, des royaumes voulaient augmenter en force, en richesses, en prospérité — quand ils voulaient devenir puissants à l'intérieur, formidables au dehors — quand ils voulaient repousser les tentatives de voisins par trop ambitieux et entreprenants, ils se liguaient entr'eux—ils formaient " des confédérations " dans un but de prospérité générale, de défense et de protection mutuelles. Nous avons vu que c'était le moyen le plus sûr, le plus rationnel, le plus universellement suivi de tous les temps, et pourquoi, nous fondant sur l'expérience des autres, n'en ferions-nous pas autant ? Depuis quand est-ce que l'union fait la faiblesse ?... Est-ce que l'Angleterre réunie sous un même sceptre n'est pas infiniment plus puissante que du temps de " l'Heptarchie" ou de ses sept royaumes ? Est-ce que les quarante Etats qui composent la Confédération Germanique ne sont pas plus forts, plus puissants unis ensemble que s'ils étaient isolés et séparés les uns des autres ? Est-ce que chacun de ces états, s'il était seul, laissé à lui-même, sans commerce libre avec ses voisins, sans relations ou rapports sociaux, politiques, ou commerciaux, serait plus riche plus prospère que joint, uni et allié aux autres ? Est-ce que dans le royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, où il y a une espèce d'union fédérale, chaque nationalité, chaque secte, chaque religion n'est pas pleinement et entièrement protégée et à l'abri du bigotisme et de l'intolérance politique et religieuse ? Est-ce qu'après 1775, lorsque les Etats se sont séparés de l'Angleterre, ils auraient mieux fait de rester treize colonies, séparées les unes des autres, sans rapports sociaux, commerciaux ou politiques, comme le sont les colonies de l'Amérique Britannique du Nord à l'heure qu'il est, que de s'unir entr'elles comme elles l'ont fait ? N'est-ce pas cette union qui a fait leur force, qui a rendu les Etats si puissants, si riches, si indépendants du monde entier, et l'admiration des temps modernes ? ... Ils continueraient encore à marcher à pas de géant dans le chemin du progrès et de l'avancement si le démon de la guerre civile ne fût venu rompre une union naguère si heureuse et prospère ? Profitons et de l'exemple des autres et des circonstances favorables qui semblent s'offrir d'elles-mêmes à nous, et tâchons de devenir un grand empire. N'est-il pas avéré que l'union des provinces arrivant, nous serions pour le moins la quatrième puissance maritime du monde ? Est-ce qu'il n'y a pas des royaumes, même des confédérations en Europe, qui nous seraient inférieurs en nombre ? La Belgique n'a que 4½ millions d'habitants—le Danemark avec les Duchés 2½ millions—le royaume de Bavière 4½ millions—le royaume de Grèce 1 million—les Etats du Pape 3 millions—le Portugal 3½ millions—la Suède 3½ millions—la Norvège 1½ million—la Confédération Helvétique 2½ millions, et la confédération proposée atteindra bientôt 5 millions ; et cependant, ces provinces ne sont encore que dans l'enfance, pour ainsi dire..... Quel est celui qui, connaissant tant soit peu les richesses et les ressources des cinq provinces—l'énergie, l'amour du travail qui caractérisent les différentes races qui les habitent,—ne pourra pas prédire un avenir brillant pour notre nouvelle confédération ? (Ecoutez ! écoutez !) Existe-t-il un seul Canadien qui ne sache que dans la confédération le Canada aura toujours la première et principale place ? Le Bas-Canada surtout sera le centre de l'industrie et du commerce,—le point vers lequel convergeront tous les riches produits de l'Ouest, les huiles, poissons et houilles de l'Est,—le Bas-Canada, surtout si riche en mines, minerais et minéraux. Ne sait-on pas que de grands capitalistes vien-

nent de former des compagnies sur des plans gigantesques pour exploiter les riches mines d'or et d'argent du district de Beauce ?... Les géologues qui ont exploré ces régions ne nous disent-ils pas qu'il y a là du cuivre, de l'argent et de l'or répandus en grande quantité sur des centaines de milles carrés ? (Applaudissements.) Le Canada possède un territoire d'environ 360,000 milles carrés ; il a cent soixante millions d'acres de terre, dont 40 millions sont déjà concédés, et onze millions que l'on cultive. Le Canada possède au-delà de 2,000 milles de chemin de fer qui traverse la province dans toutes les directions ; il a quatre mille cinq cents milles de lignes télégraphiques ; il possède 250 milles de canaux qui ont transporté, en 1864, trois millions de tonneaux de "fret" qui ont rapporté au gouvernement provincial près de quatre cent mille piastres. (Ecoutez ! écoutez !) On compte des centaines de rivières en Canada, trois de ces rivières, avec leurs tributaires, arrosent une étendue de terre de 150 mille milles carrés ; cinq ou six lacs du Canada couvrent une surface de 84 mille milles carrés ; les malles du Canada parcourent un espace de chemin de 15 mille milles ; sur cette étendue, il y a 2 mille bureaux de poste, qui distribuent annuellement onze millions de lettres sans compter les journaux. (Ecoutez !) Les richesses minérales du Canada sont presques fabuleuses, et n'attendent que l'introduction de capitaux anglais et américains pour étonner le monde. (Ecoutez ! écoutez !) La mine de cuivre d'Acton, Bas-Canada, est, peut-être, la plus riche de celles qui existent. Les mines de cuivre du lac Supérieur sont déjà fameuses par l'étendue du dépôt et la valeur du métal,—puis les mines de fer du St. Maurice et du lac Supérieur sont réputées inépuisables. Selon Sir Wm. Logan, notre savant géologue, il existe des mines de fer d'une grande valeur dans la seigneurie de Vaudreuil, et à l'entrée de la paroisse de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil..... Le creusement des rivières aurifères de la Chaudière et Gilbert, dans les townships de l'Est, a bien réussi les deux dernières années. Une nouvelle compagnie vient de se former à New-York, avec un capital de cinq millions de piastres, pour opérer sur la rivière Chaudière. On compte par millions les capitaux des compagnies et des particuliers maintenant engagés... Les rapports du commerce démontrent que le produit des mines exporté du Canada, s'est élevé à près de neuf cent mille piastres. Les manufactures du Canada sont sur une grande échelle ; les manufactures de bois comprennent plus de deux mille moulins à scie qui coupent chaque année près de huit millions de pieds de bois. Il possède au-delà de deux cents distilleries et brasseries, qui ont produit l'année dernière plus de neuf millions de gallons de liqueurs spiritueuses ou fermentées, donnant un droit "d'accise" de plus de sept cent mille piastres. (Ecoutez ! écoutez !) Ces distilleries et brasseries consomment plus d'un million cinq cent mille minots de grain et de malt. Il y a dans ce pays au moins mille moulins à moudre le blé et l'avoine, 250 manufactures de voitures, près de 200 fonderies, 200 moulins à carder, 130 manufactures de laine, et 500 tanneries..... Les autres entreprises moins considérables sont innombrables. Le Canada produit annuellement entre vingt-cinq et trente millions de minots de blé, douze millions de minots de pois, quarante millions de minots d'avoine, plus d'un million et demi de tonneaux de foin, treize millions de minots de sarrasin, vingt-huit millions de minots de patates, dix millions de minots de navets. Le Canada consomme trente millions de livres de bœuf, recueille cinq millions et demi de livres de laine, et fait quarante-deux à quarante-cinq millions de livres de beurre. Les bestiaux, vaches à lait, les chevaux, les moutons et les porcs, possédés aujourd'hui, sont au-dessus de deux millions. Les pêcheries produisent annuellement près de deux millions de piastres. Il paraît que le Bas-Canada seul a deux mille cinq cents bâtiments pêcheurs. Les Iles de la Magdeleine, qui appartiennent au Canada, emploient à la pêche deux cent soixante-et-dix bateaux. Les capitaux des banques du Canada, qui ont reçu une charte, sont de trente-trois millions de piastres ..... Voici de véritables richesses, et cependant, notre pays n'est que dans l'enfance, si je puis me servir de cette expression ..... et le tiers de ce beau pays n'est pas encore habité. Que sera-ce lorsqu'il sera habité, défriché et établi dans toutes les directions ?—de tous les côtés, les uns y viendront pour chercher un coin de terre qui soit véritablement à eux, les autres pour échapper aux horreurs de la guerre civile et aux impôts ruineux qui les accablent. Ici, nous avons la paix et la tranquillité—nous avons de l'air—nous avons de l'espace—des terres abondantes et des forêts vierges n'attendant que la hache du bûcheron pour devenir des vallées fertiles ;

ici, nous avons surtout le "droit d'ainesse de l'homme," la *liberté* dans toute sa pureté. (Ecoutez !) Il est temps pour nous, Canadiens, de nous tirer de l'impasse politique où nous sommes. Repousser le plan de confédération serait nous rejeter dans une espèce de *statu quo*; or, pour un pays nouveau comme le nôtre, rester *stationnaire*, c'est *rétrograder ! !*.... N'oublions pas qu'il y a encore d'autres provinces dans l'Amérique Britannique du Nord, savoir, la Colombie Anglaise, Vancouver, etc., qui, plus tard, pourront former partie de la confédération—que ces vastes contrées sont aussi grandes en superficie que toute l'Europe, que le sol, en plusieurs endroits, est d'une fécondité merveilleuse, qu'un jour viendra où la plus grande partie de tous ces pays et provinces sera habitée, qu'il y aura un réseau de chemins de fer reliant les points extrêmes de toutes ces possessions, puis des lignes de bateaux-à-vapeur nous mettant non seulement en rapport avec la mère-patrie, mais avec toute l'Europe, et ce en toute saisons de l'année. Quand, tous tant que nous sommes, animés par le même esprit, celui de la lutte vers le bien, vers la prospérité de la patrie commune, nous verrons se former au milieu de nous un vaste empire, sous le protectorat de l'Angleterre, nous comprendrons alors la sagacité politique de ceux qui, étant aujourd'hui au timon des affaires, nous ont soumis et fait adopter le plan de confédération proposé. Qu'il y aît certains défauts de détails dans le système proposé—je l'admets ! Mais, est-ce que tout ce qui sort de la main des hommes, n'a pas un cachet d'inperfection? Le célèbre "code Napoléon" est-il parfait? Ce n'est pas l'avis des plus célèbres jurisconsultes français, et pourtant ce travail est un chef-d'œuvre sous plusieurs rapports. La constitution des Etats-Unis ne renferme-t-elle pas des vices et cependant on dit que c'est un modèle dans le genre. Je suis d'avis que le plan de confédération, pris dans son ensemble, est ce que nous pouvions désirer de mieux, dans l'intérêt bien entendu des cinq provinces—et l'envisager au point de vue purement sectionnaire serait ne pas comprendre la position d'un homme d'état. Si, encore, M. l'ORATEUR, ceux qui font une opposition quand même au plan proposé, pouvaient nous suggérer un moyen quelconque de faire face aux éventualités, et nous indiquer le mode par lequel nous pourrions, en rejetant le plan proposé, arriver à un moyen pratique de nous tirer de nos difficultés, alors je serais prêt à les entendre, à comparer leur projet avec celui qui nous occupe : Mais on se borne à tout blâmer, à tout critiquer. Jusqu'au célèbre M. RAMEAU (l'auteur de la *France aux Colonies*) qui, du fond de la France, pousse son cri d'effroi contre les dangers prétendus que la confédération porte dans ses flancs, mais de conseils, de remèdes... point. D'autres s'évertuent à crier sur les toits que ce plan n'est pas une "union fédérale" mais une union législative pure et simple ! ! Si c'était une union législative, moi le premier, M. le PRESIDENT, je le déclare ici en face du pays, je serais disposé à repousser ce projet, avec toute l'énergie dont je serais capable ; mais comme au contraire c'est une union fédérale dans toute la force du mot, avec un gouvernement central revêtu de toute la puissance requise pour obvier et remédier à la faiblesse qui caractérise le gouvernement fédéral dans l'union américaine, laissant spécialement à chaque province la gestion de ses affaires locales, et à ses habitants leur "autonomie" pleine et entière, je ne puis, dans l'intérêt de mes constituants et de mon pays, qu'approuver une mesure qui, tout en respectant les droits et priviléges de chacun, aura pour effet d'accroître la force individuelle et collective des cinq provinces, nous gagnera la confiance de de la mère-patrie, et fera de cette partie de l'Amérique Britannique du Nord, sous la puissante égide de l'Angleterre, un autre "*imperium in imperio.*" (Applaudissements.) Je reviens à ceux qui s'écrient : mais notre nationalité, elle s'effacera ! notre langue, nos institutions civiles et religieuses, elles disparaitront ! O ! vous, qui criez si fort et qui avez un attrait si irrésistible pour les charmes de la "république voisine", croyez-vous que si nous tombions dans ce tourbillon de nations diverses, de religions différentes, qui forme la confédération américaine, sans traditions communes, sans passé commun avec elles, la nationalité canadienne-française y aurait son existence tout à fait à part et distincte de celles des autres, et qu'elle ne disparaîtrait pas de suite, perdue, égarée, au milieu de tant d'autres ? Répondez-moi, si vous le pouvez ..... puis je vous croirai (Applaudissements.) Voyez le sort de la Louisiane, habitée en majeure partie par des Français ! L'élément anglais n'est-il pas en majorité dans le parlement du Canada-Uni ? et, cependant, n'ai-je pas l'honneur de vous adresser la parole, dans le moment, en fran-

çais ?—cette belle langue de nos ancêtres,—cette langue dans laquelle Jacques-Cartier, en 1535, vanta les splendeurs de notre majestueux St. Laurent! (Applaudissements.) Voulez-vous savoir une des raisons données contre la candidature du général FREMONT, pour la présidence des Etats-Unis, il y a quelques années?—Ne votez pas pour FREMONT, criait-on sur le "husting" et dans la presse: FREMONT est un Français.... Frémont est un catholique..... et Frémont perdit son élection!....Cependant FREMONT n'était pas *catholique!* on l'accusait de l'être et c'était un crime suffisant pour ne pas mériter la confiance de gens qui, pourtant, proclament partout "la liberté de conscience." (Ecoutez! écoutez!) En Angleterre, repousse-t-on un homme parce qu'il est catholique? Ce fait l'exclut-il et de la confiance de sa souveraine et de ses concitoyens? Non, certes, les exemples ne manquent pas..... En Canada, n'avons-nous pas vu souvent des catholiques représenter des comtés essentiellement protestants? et le comté de Vaudreuil, comté où les catholiques sont en majorité, n'a-t-il pas été dernièrement représenté par un Anglais protestant?..... ... Dans la confédération, pourquoi les Anglais chercheraient-ils à étouffer la nationalité canadienne-française? Quel serait leur intérêt? En 1775, en 1812, la nation canadienne-française, à l'instigation de son clergé, ne s'est-elle pas levée en masse comme un seul homme, pour défendre la couronne d'Angleterre? (Ecoutez! écoutez!) Quel intérêt auraient les Anglais à faire disparaître nos institutions religieuses? Où est-ce qu'on enseigne avec plus de talents et de succès, où est-ce qu'on reçoit une éducation classique plus parfaite que dans nos colléges? où est-ce que le jeune homme apprend mieux ses devoirs, et envers son "créateur," et envers lui-même, et envers son pays, et envers sa souveraine, que dans nos colléges catholiques? (Applaudissements.) Moi, M. le PRÉSIDENT, j'ai passé dix ans de ma vie dans un collége catholique, le collége de Montréal, et, si je n'en ai pas profité, à moi seul la faute.....Dans cette maison, je n'ai eu que de sages conseils, et les exemples de toutes les vertus m'ont été donnés par les vénérables prêtres auxquels on avait confié le soin de ma jeunesse! ..... (Applaudissements.) Où est-ce qu'on enseigne mieux l'agriculture, (l'agriculture, la source de la prospérité d'un pays), que dans deux ou trois colléges catholiques du Bas-Canada? Qui est-ce qui a mieux compris la profondeur de cet axiome "le sol c'est la patrie" que le clergé catholique?.. Que sont les fermes-modèles fondées par le gouvernement à côté des fermes-modèles de deux ou trois de nos colléges? (Ecoutez! écoutez!) Est-ce le clergé catholique lui-même qui serait en danger dans la confédération?... Mais il n'y a pas un anglais bien pensant dans le pays qui ne soit prêt à rendre justice aux vertus de notre clergé et à son utilité dans la patrie! Qu'il s'agisse de bâtir des asiles, des maisons de refuge soit pour le pauvre, soit pour l'infirme, l'aliéné, le vieillard, l'orphélin, de suite vous voyez le clergé en tête, donnant l'exemple et fesant souvent tous les frais! (Ecoutez! écoutez!) Si la reine d'Angleterre veut trouver, de ce côté-ci de l'Atlantique, un sujet fidèle, elle le trouvera sans s'y tromper, dans le clergé! Si la patrie veut un citoyen zèlé et animé du plus noble patriotisme, elle le trouvera infailliblement dans le clergé.....parmi ces hommes qui ne cherchent ici bas d'autre récompense que l'approbation de leur conscience ... parmi ces hommes qui comprennent si bien que "la poësie de la vie est l'accomplissement de son devoir"..... parmi ces hommes aussi savants que modestes, aussi humbles que pieux, sans cesse au poste que la divine Providence leur a marqué, enseignant à la jeunesse, encourageant les bons, cherchant à ramener le pécheur dans le sentier de la vertu, obéissant à la loi, cherchant à la faire respecter, priant chaque jour pour le bonheur et la prospérité de "notre Gracieuse Souveraine" et de la mère-patrie,—visitant le pauvre dans sa mansarde, allégeant les souffrances morales et physiques du malade et du moribond, enfin, montrant à tous le chemin du ciel, eux-mêmes battant la marche! (Applaudissements prolongés!) Qu'ont de tels hommes à craindre dans la confédération? rien.....Non, M. l'ORATEUR, de tels hommes n'ont rien à craindre! L'Angleterre aime et respecte notre clergé, et sait voir en lui autant de sujets loyaux et fidèles. (Applaudissements.) Voulez-vous un exemple de ce que sait faire le clergé catholique quand la patrie a besoin d'hommes de cœur? Tout le monde sait que le pays est dans une impasse politique; que la machine gouvernementale est arrêtée; qu'une grande tempête gronde sourdement dans le lointain; que les destinées du pays se dessinent incertaines et tremblantes dans un futur sombre, menaçant, et flottant dans le vague des conjectures,—que le moment est

venu pour les véritables amis du pays, pour les hommes d'éducation, d'exposer leurs vues sur les moyens à prendre pour tirer la patrie du danger que lui fait entrevoir et craindre les circonstances actuelles... eh ! bien, ce sera encore un membre du clergé catholique qui, hardiment, exprimera sa pensée sur le sujet, et nous conseillera dans ces tristes conjonctures !—Je vais lire un extrait de la lettre de l'archevêque catholique Connolly, de Halifax, sur la confédération..... ....

" Au lieu de faire comme des enfants qui, en murmurant, se laissent entraîner par le navire jusque sur le bord de la cataracte, nous devons sans délai prier et nous élancer vers la rive, avant que nous ne nous soyons trop avancés dans le courant. Nous devons, dans le moment le plus critique, invoquer l'arbitre des nations pour en obtenir la sagesse, et abandonner à temps notre périlleuse position ; nous élancer hardiment, et, même malgré les dangers des écueils, nous diriger vers la rive la plus rapprochée pour y trouver un abri plus sûr. Une incursion de cavalerie ou une visite de nos amis les " féniens," à travers les plaines du Canada et les fertiles vallées du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pourrait, dans une seule semaine, nous coûter plus que nous coûtera la confédération pendant 50 ans à venir. Et, si nous devons vous en croire, quelle sécurité avons-nous, même dans le moment actuel, contre un tel désastre ? Privés de la protection de la mère-patrie, par terre et par mer, et de la concentration dans une seule main, de toutes les forces de l'Amérique Britannique, les dangers de notre position ne sont que trop visibles. Quand les présentes difficultés se termineront, et qui peut en préciser le moment ? nous serons à la merci de nos voisins ; et, victorieux ou non, ils sont un peuple éminemment militaire. Malgré leur indifférence apparente au sujet de l'annexion de ce pays, et leurs sentiments d'amitié, ils auront le pouvoir de frapper quand il leur plaira, et c'est là le point culminant de toute la question. A-t-on jamais vu une nation, ayant le pouvoir de conquérir, ne pas l'exercer, ou même ne pas en abuser, à la première occasion favorable ? Tout ce que l'on dit de la magnanimité et de la clémence des nations puissantes, se réduit au principe de pure convenance [*expediency*] que que tout le monde connaît. La face entière de l'Europe a changé et les dynasties de plusieurs siècles ont été broyées de notre temps même, par la seule raison de la force, qui est la plus ancienne, la plus puissante, et, comme plusieurs le prétendent, le plus sacré de tous les titres. Les treize états d'Amérique, avec toutes leurs prétentions d'abnégation, ont, au moyen de l'argent, de la guerre et des négociations, reculé leurs frontières jusqu'à ce qu'ils aient plus que quadruplé leurs territoires, et ce, dans une période de moins de soixante ans ; et, le croira qui voudra, peut-on supposer qu'ils sont disposés à s'en tenir là ? Non ; tant qu'ils en auront le pouvoir, ils avanceront, car il est de la nature même du pouvoir d'accaparer tout ce qui se trouve à sa portée. Ce ne sont donc pas leurs sentiments hostiles, mais c'est leur puissance et leur puissance seule que je crains, et je dis que c'est ma solennelle conviction qu'il est du devoir de tout sujet anglais, dans ces provinces, de contrôler cette puissance, non pas en adoptant la politique insensée de l'attaquer ou de l'affaiblir, mais en nous fortifiant, et en nous élevant à son niveau, en ayant la Grande-Bretagne pour nous appuyer. C'est ainsi que nous serons prêts à toute éventualité. Il n'est pas un seul homme sensé et sans préjugé qui ne voit pas que le seul moyen possible de nous éviter les horreurs d'une guerre telle que le monde n'en a jamais vue, est de s'y préparer vigoureusement et en temps utile. Etre suffisamment prêt, est le seul argument pratique qui peut avoir du poids auprès d'un ennemi puissant et qui peut l'engager à réfléchir avant de se lancer dans l'entreprise. Et comme je désire pour nous cette condition que nous sommes incapables d'atteindre sans l'union des provinces, je sens qu'il est de mon devoir de me déclarer nettement en faveur d'une confédération au prix de tous les sacrifices raisonnables.

" Après la plus mûre considération du sujet, et tous les arguments que j'ai entendus de part et d'autre, dans le cours du dernier mois, c'est ma conviction la plus profonde que la confédération est nécessaire, qu'elle est la mesure seule qui, avec le secours de la Providence, peut nous assurer l'ordre social, la paix, la liberté rationnelle et tous les bienfaits dont nous jouissons maintenant sous le gouvernement le plus doux et les institutions du pays le plus libre et le plus heureux du monde."

Cette lettre est du mois de janvier 1865... L'évêque catholique de l'Ile de Terreneuve, Monseigneur MULLOCH, a, lui aussi, écrit une magnifique lettre en faveur de la confédération..... Puis, M. l'ORATEUR, lorsque le moment viendra, notre clergé catholique, notre clergé canadien, fera entendre sa voix éloquente en faveur du projet proposé, et montrera de nouveau à l'univers entier qu'aujourd'hui, comme autrefois, il sait être à la hauteur des circonstances,—qu'il sait démêler le vrai du faux, et que son œil paternel veille avec la plus tendre sollicitude sur les destinées de ses enfants ! (Vifs applaudissements.) Maintenant, M. le PRÉSIDENT, portons les yeux sur les colonies anglaises de l'Australie—elles, aussi, désirent prendre des mesures pour se confédérer entr'elles, cesser leur isolement l'une vis-à-vis de l'autre, se tendre les bras comme autant de sœurs chéries, et essayer de jeter les bases d'un grand empire sur les rives éloignées de l'Océanie...(Ecoutez ! écoutez !) Quant à nous, montrons à l'Angleterre que nous avons à cœur de maintenir notre connexion avec elle, et son dernier soldat et son dernier chelin seront dépensés par elle pour nous conserver, pour nous défendre contre qui que ce soit, et nous aider à deve-

nir un peuple grand et fort... Arrière !... arrière !... ceux qui croient que l'Angleterre veut nous rejeter loin d'elle, et nous abandonner à notre triste sort... Arrière !... ceux qui comme les BRIGHT, les COBDEN, les GOLDWIN SMITH et toute cette école, crient à satiété que l'Angleterre perd plus qu'elle ne gagne par ses colonies ! La logique des faits est contre eux. L'Angleterre sans ses colonies, serait une puissance de second ordre. Ecoutons sur ce sujet M. LAING, ci-devant ministre des "finances" aux Indes, en réponse à GOLDWIN SMITH et autres :

"Je ferai remarquer, dit-il, que nos possessions sont de beaucoup nos meilleures pratiques. Elles forment, réunies ensemble, près d'un tiers de notre commerce d'importation, et la moitié de notre commerce d'exportation. Les Indes Anglaises occupent le premier rang sur la liste et nous donnent près de £50,000,000 sterling d'importation, et prennent en retour £20,000,000 d'exportation. Pour l'année courante, ces chiffres seront considérablement outrepassés, et le taux de la progression est plus marqué, les importations ayant été, il y a 10 ans, de £10,672,000 seulement, et les exportations de £9,920,000. On trouve, pour l'Australie, un résultat qui étonne, si on considère l'époque récente de son établissement et sa population limitée. Elle nous envoie, outre l'or, environ £7,000,000 d'importations, et emporte £13,000,000 d'exportations. Les colonies de l'Amérique du Nord, avec une population également britannique, nous donne pour £8,000,000 d'importations, et emportent pour près de £5,000,000 d'exportations. La petite île Maurice, qui jouit d'un gouvernement et d'une capitale britanniques, nous envoie près de £2,000,000 par an, et prend en retour £5,000,000. Ces chiffres démontrent d'une manière évidente de quels avantages sont les colonies pour le commerce, et réfutent les fausses théories de ceux qui veulent nous persuader d'abandonner ces possessions lointaines comme des apanages inutiles."

Remarquez, M. le PRÉSIDENT, que ces énormes chiffres ne sont pas des piastres mais des louis sterling : chaque louis sterling étant près de cinq piastres de notre argent... Voici, pour ceux qui croient que les colonies ne sont d'aucune importance pour l'Angleterre, qu'elles n'ajoutent rien à sa grandeur, rien à sa puissance, rien à son commerce ! Ceux qui connaissent tant soit peu l'Angleterre savent parfaitement bien que c'est une nation essentiellement commerciale, et probablement la nation la plus commerciale au monde : que cette nation de "boutiquiers," comme l'appelait NAPOLEON IER, a toujours trouvé, dans son commerce, le principal élément de sa force, car avec le commerce, l'argent, et avec l'argent, *des bras pour faire ses guerres*.... Les anciens Romains savaient conquérir des provinces, des contrées, des royaumes, parce qu'ils avaient essentiellement le génie de la guerre, mais ils ne savaient pas les conserver, parce qu'il leur manquait précisément ce qui distingue les Anglais, le génie du commerce.... Aussi, les Anglais deviennent-ils maîtres d'un territoire quelconque, qu'aussitôt vous voyez une nuée de commerçauts s'y jeter—bâtir des boutiques, développer les ressources du pays—ensuite viennent des soldats pour y maintenir l'ordre et faire respecter la loi—puis bientôt, vous voyez ce pays, naguère barbare et croupissant dans la stagnation et l'inaction, secouer ses langes, pour ainsi dire, prendre un autre aspect, devenir riche, prospère, et coopérer à l'agrandissement de la mère-patrie. (Ecoutez ! écoutez !) Oui, M. le PRÉSIDENT, l'Angleterre tient à nous conserver—en nous perdant, elle perdrait indubitablement plus tard ses possessions des Indes Occidentales, puis elle entrerait dans la première phase d'une décadence qu'elle est trop clairvoyante pour ne pas éviter. (Ecoutez ! écoutez !) Elle voit avec plaisir les efforts que fait notre gouvernement pour mener à bonne fin l'union de toutes les provinces. Elle regarde cette "union future" comme un pas fait dans la bonne voie, et le seul moyen pratique d'augmenter nos ressources et de cimenter notre puissance.....

Mais, M. l'ORATEUR, un mot sur l'appel au peuple. Il y a trois classes d'hommes dans la société : les "trompeurs" les "trompés" et ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre. Je me range parmi ceux qui ne veulent être ni trompeurs ni trompés ; je ne veux être trompeur, et, comme j'ai promis à mes constituants de leur soumettre et expliquer tout le *plan de confédération*, avec tous les détails, avant de le voter *finalement*, je serai toujours prêt à le faire. Pour le moment, je voterai purement et simplement pour les "résolutions," parce que je suis en faveur de la confédération en principe, et que plus tard, lorsque le ministère nous soumettra le plan et les détails qui se rapportent aux gouvernements locaux, alors sera le temps de demander l'appel au peuple, si mon comté l'exige de moi..... Le demander maintenant sur le principe de la confédération en elle-même, puis le redemander lorsque nous aurons le plan et les détails touchant les gouvernements locaux, serait absurde ; car ce serait deux appels au peuple sur deux parties du même plan de confédération, et

conséquemment deux élections l'une sur l'autre,—surcroît de dépenses et de troubles et pour le pays et pour les membres. N'oublions pas qu'après les deux élections sur l'appel au peuple, il faudra avoir d'autres élections générales pour commencer le nouveau parlement, car la présente session est la 3ème du parlement actuel..... Je ne veux être trompé... et je le serais grandement si je me laissais prendre par les douces minauderies de l'opposition, qui ne fait semblant de désirer l'appel au peuple que pour avoir l'occasion de faire échouer, coûte que coûte, le plan de confédération.... Moi, M. l'ORATEUR, je prétends que l'opposition n'a pas le moindre désir d'aller au peuple, et pourquoi ? parce que si l'opposition eut désiré véritablement et sincèrement un appel au peuple, elle aurait depuis quinze jours, au moins, présenté une motion en chambre, demandant au préalable un appel au peuple !... Voici trois ou quatre semaines que la chambre s'occupe de cette mesure ; l'opposion n'a rien présenté en fait de motion pour l'appel au peuple, et lorsqu'il sera trop tard, l'opposition viendra avec une motion de cette nature ; (écoutez ! écoutez !) puis, ne réussissant pas, elle ira crier partout dans les villes et les campagnes que si le peuple n'a pas été consulté, ce n'est pas de sa faute à elle (l'opposition), qu'elle a remué ciel et terre, mais que c'est dû à l'entêtement du ministère si l'appel au peuple n'a pas eu lieu ;..... puis le peuple la croira, et nous, les meilleurs amis du peuple, nous passerons pour les seuls coupables !..... Pauvre peuple, pourquoi te laisses-tu tromper ainsi ? ..... Si le ministère veut hâter la mesure, ce n'est dû qu'à l'échec que le ministère du Nouveau-Brunswick vient de subir, et qu'il s'agit pour nous de nous empresser de prouver à l'Angleterre que nous ne voulons pas rester en arrière, et que nous sommes prêts à faire notre quote-part du traité ou compromis souscrit par les délégués à la conférence de Québec..... Il est temps pour nous de faire quelque chose pour améliorer notre position : car l'abrogation projetée du traité de réciprocité—l'abolition probable du système de " transit " et d'autres indices de mauvais voisinage, dont le message présidentiel de LINCOLN est rempli cette année, nous indiquent suffisamment qu'il est temps pour nous de conjurer l'orage qui se dessine sur notre horizon politique, et qu'il est urgent pour nous de chercher à nous pourvoir ailleurs. (Ecoutez !) Si, plus tard, l'appel au peuple (sur le plan et les détails des " gouvernements locaux") devient nécessaire, je suis convaincu que la majorité des comtés des deux Canadas comprendra ses véritables intérêts, saura distinguer ses vrais amis de ceux qui cherchent à le tromper en exploitant ses préjugés, et que nous serons renvoyés ici avec plein pouvoir de voter l'entière passation du plan de confédération. (Applaudissements.) Puis, si *moi pour un*, je suis poliment prié de rester chez moi, j'aurai la satisfaction de dire que je suis tombé en homme qui a préféré son devoir à une popularité éphémère, et, bien qu'il soit facile pour le beau et intelligent comté de Vaudreuil d'envoyer en cette enceinte pour le représenter, un membre plus compétent que moi sous bien des rapports, peut-être ce qui lui sera difficile, j'ose l'affirmer, ce sera de trouver un homme qui aît plus à cœur que moi les intérêts, le bonheur et la prospérité de son pays ! ... (Applaudissements prolongés !) J'ai tout lieu de croire que le peuple comprendra la position du pays, comprendra qu'une mesure de cette nature est nécessaire, indispensable, et qu'une fois l'union des cinq provinces de l'Amérique Britannique du Nord parfaitement effectuée, nous entrerons dans une ère nouvelle, ère de progrès de toutes sortes, progrès industriels, progrès manufacturiers, progrès commerciaux, et nous commencerons à prendre une des premières places parmi les habitants de ce vaste continent: le peuple comprendra, enfin, que la barque de l'état est tombée entre les mains d'habiles pilotes qui sauront la conduire à bon port, malgré les tempêtes et les écueils semés sur son passage ! (Applaudissements.) Moi, pour un, M. l'ORATEUR, j'ai foi dans l'avenir du pays au sein de la confédération ! ... Je crois que le jour n'est pas loin, où le " Bon Génie " qui présidera sur les destinées futures du nouvel empire de l'Amérique Britannique du Nord, pourra s'écrier avec orgueil, son pied droit touchant l'Océan Pacifique, et son pied gauche plongé dans l'Océan Atlantique : " tout ceci est à nous ! ... Ces richesses innombrables nous appartiennent—voyez ces belles campagnes—ces beaux hameaux, ces villes immenses où des milliers d'habitants jouissent en paix du fruit de leur labeur, et vivent sans inquiétude à l'ombre du drapeau britannique. Voyez ces usines, ces manufactures de toutes sortes—ces canaux, ces chemins de fer se croisant dans tous les sens et [illegible]entant le commerce d'un bout à

l'autre de ces vastes domaines ; maintenant nous sommes un peuple nombreux, fort et puissant—nos rangs se sont augmentés—l'Europe nous a fourni son contingent d'hommes de cœur et d'énergie qui sont venus ici chercher un bonheur et une prospérité que leur pays natal n'avait pas su leur procurer :" puis, ce "Bon Génie" les les yeux tournés vers la Grande-Bretagne, pourra lui dire "mère contemple ton fils-aîné, il est digne de toi !" (Applaudissements.) Enfin, la postérité à son tour, fière à juste titre de ses ancêtres, pourra répéter :—voici le fruit des travaux consciencieux et patriotiques de ces trente-trois hommes d'élite, qui ont fait partie de la célèbre conférence de Québec en octobre 1864 !... (Vifs applaudissements.)

L'Hon. M. le Proc.-Gén. CARTIER.—M. l'Orateur : Après avoir entendu l'éloquent et habile discours que vient de prononcer avec un rare talent l'hon. député de Vaudreuil, il me reste un regret : c'est que le vénérable aïeul de ce monsieur, (l'hon. Alain Chartier de Lotbinière) qui fut un des premiers orateurs appelés à la présidence de l'assemblée législative du Bas-Canada, et dont le portrait orne notre chambre, n'aît pu, de sa tombe, prêter l'oreille aux paroles si bien senties, si loyales et si chaleureuses de son petit-fils dont il eût été fier à juste titre ! (Applaudissements).

applau-

IER.—
u l'élo-
de pro-
député
: c'est
(l'hon.
qui fut
la pré-
du Bas-
notre
l'oreille
es et si
il eût
ents).